

PARTICIPATION POLITIQUE ET CONTRÔLE PAR LE PEUPLE

ENJEUX DE LA DÉMOCRATIE DANS L'ESPACE AFROCONGOLAIS

Introduction

**Christian MUKADI
ILUNGA, S.J.,**
Jesuit Catholic Center
Sophia University,
Tokyo-Japon.
mukadichristian04@
gmail.com

1. Poser la question de la souveraineté populaire revient à s'interroger sur les fondements de la démocratie participative. Celle-ci est comprise d'une part, comme un mode de gestion qui implique le plus possible le peuple – souverain primaire – dans le processus de prise des décisions qui concerne l'organisation sociétale et d'autre part, comme un système politique qui permet au peuple de contrôler l'action de ses délégué(e)s. La règle d'or de toute organisation sociale qui se veut démocratique consiste dans le fait que toute décision qui touche au contrat social doit émaner du peuple et doit, en dernier ressort, viser la maximisation de son bien-être. En ce sens, le peuple a le droit et le devoir de contrôler mais aussi de sanctionner ceux et celles qu'il a mandatés.

2. La question qui nous préoccupe dans cette réflexion est celle de savoir la manière dont se pose le problème de souveraineté populaire dans l'espace afrocongolais. Poser une telle question revient à analyser deux notions majeures : la participation politique et le contrôle par le peuple de la manière dont l'action politique contribue à la réalisation d'un vivre ensemble digne, harmonieux et heureux auquel aspire tout le peuple tel qu'exprimé dans le contrat social.

3. Partant d'une approche analytico-critique, nous articulons notre réflexion en deux moments. Dans un premier temps, nous allons aborder la question de la participation politique dans l'espace afrocongolais. Ensuite, nous allons traiter de la question du contrôle de l'action politique par le peuple comme un enjeu majeur dans la consolidation de la souveraineté populaire (expression de la démocratie).

I. La question de la participation politique dans l'espace afrocongolais

4. Le 30 décembre 2018, un fait aux apparences banales mais d'une signification sociopolitique dense s'était produit en RD Congo : des élections, après plus ou moins deux ans de suspens. Trois scrutins — présidentiel, législatif national et législatif provincial — étaient au rendez-vous sur toute l'étendue du pays sauf dans deux régions : Beni et Butembo (Nord-Est), ainsi que Yumbi (Ouest). Officiellement, cette décision a été prise pour des raisons d'insécurité à Yumbi et d'épidémie à virus Ebola à Beni et Butembo. Toutefois, en dépit de cette décision de reporter les scrutins dans ces contrées, les populations de Beni et de Butembo ont décidé d'organiser leurs propres élections comme le prévoyait le calendrier électoral initial publié en novembre 2017.

5. Nous avons consacré une réflexion à ce fait inédit dans l'histoire politique du continent Africain¹. Dans cette étude, nous avons discuté du statut juridique, du sens et de la signification politique et sociale de ces élections organisées par un peuple désireux de se réapproprier sa souveraineté. Au bout de notre analyse, en affirmant que ces élections étaient légitimes et que leur légalité était ouverte à la discussion, nous avons tiré quatre leçons :

- Ces élections étaient une métaphore du cycle électoral en RD Congo. Les résultats publiés par la Commission Électorale Nationale Indépendante étaient politiques et non électoraux ; c'est-à-dire que les résultats issus des urnes n'ont pas été pris en considération.
- L'acte posé par les populations de Beni et de Butembo était révélateur de la crise de légitimité de l'ordre politique en place dans l'espace Afrocongolais.
- Cet acte était l'expression du désir de rompre avec un ordre politique qui ne répond pas aux attentes de la population.
- Les conditions dans lesquelles se sont déroulées ces élections nous interpellent tous, chacun à son niveau, sur notre capacité à organiser des élections libres, transparentes et apaisées.

6. Ces quatre éléments sont ambivalents. D'une part, ils expriment la manière dont un peuple lutte pour se réapproprier sa souveraineté. D'autre part, ils mettent en lumière une crise profonde qui met à mal la démocratie afrocongolaise : la crise de la représentation et de la légitimité des institutions ainsi que ses conséquences sur la gouvernance de la république. Cette crise se manifeste dans le fait que les populations afrocongolaises ne se reconnaissent pas dans les institutions qui sont censées être la

1 Christian MUKADI ILUNGA, « Les populations de Beni et de Butembo (RD Congo) ou le courage de la lutte pour la démocratie », in *Congo-Afrique* (février 2019), n° 532, pp. 537-544.

conséquence de l'expression de la volonté du vivre-ensemble que représente la constitution. Le refus des populations de Beni et de Butembo d'obéir à la décision de la Commission Électorale Nationale Indépendante constitue un signe béant d'un peuple qui ne se reconnaît point dans les institutions d'appui à la démocratie, moins encore dans l'institution président de la république. Ainsi, la population développe diverses formes de participation politique afin de se réapproprier sa souveraineté. Essayons de voir la manière dont la crise de la représentation politique s'articule dans l'espace afrocongolais.

I.1. Essai de compréhension de la crise de la représentation dans l'espace Afrocongolais

7. Théoriquement, l'espace afrocongolais a fait l'option d'une démocratie représentative. Un système qui est caractérisé par le fait que les partis politiques accèdent au pouvoir par des élections voulues libres et démocratiques. Cependant, la réalité montre qu'une fois élus, ceux qui étaient censés être les représentants du peuple ne défendent pas les intérêts de ce dernier, mais ceux de leurs familles politiques et de leurs *autorités morales*. Cette situation est mieux perçue à travers le fossé qui se creuse entre les élus et leurs électeurs après les élections. P. Kibal l'exprime en ces termes :

Devenus représentants du peuple, les élus, divisés en deux camps, opposition et majorité, gouvernent seuls et travaillent d'abord pour assurer leurs intérêts personnels, ceux de leurs autorités morales, de leurs partis politiques, de leurs regroupements, et de leurs électeurs s'il en reste encore à défendre ou à convoier. Ceux-ci – les électeurs – ne disposent d'aucun pouvoir sur leurs élus sauf lors des prochaines échéances électorales².

Devant une telle situation, la définition étymologique de la *δημοκρατία* (démocratie) en tant que *pouvoir du peuple*, s'avère utopique et inopérante. Parce que le peuple est dépossédé de tout son pouvoir. Et par conséquent, il ne contrôle ni ne gère la chose publique. Dans ce cas, il serait honnête de parler non pas de la démocratie, mais de *l'anaxocratie* qui serait comprise comme *pouvoir du chef par le chef et pour le chef*. Bref, la participation politique dans l'espace afrocongolais est à saisir sur le fond de cette crise de la représentation. Essayons d'aborder maintenant la question de la participation politique.

2 Paul KIBAL, « La nouvelle démocratie directe (NDD) : théorie et modalité de sa mise en œuvre en République démocratique du Congo », in *Congo-Afrique* (février 2011), n°452, p. 488.

I.2. La participation politique : fondements et nécessité

a. *Fondements de la participation politique*

8. En parcourant la littérature sociopolitique sur la participation politique, deux arguments se recoupent quant à son soubassement philosophique : un argument anthropologique et un argument politico-éthique. Ces deux arguments transparaissent dans la réflexion de Ngoma-Binda sur la participation politique. Pour ce dernier, la participation politique trouve son fondement dans un double sentiment : (a) le sentiment de solidarité nécessaire à l'individu avec sa communauté (anthropologie) ; et (b) le sentiment pressant de vouloir transformer sa société en vue d'une vie juste, appuyée sur l'exigence de reconnaître l'égalité de tous les individus (politico-éthique)³.

9. Le premier fondement relève de l'approche anthropologique d'Aristote : l'homme est par nature un animal politique. Et, pour le Stagirite, l'homme est, par nature, un être destiné à vivre dans la cité en raison de la possession commune, avec ses semblables, d'un caractère distinctif : le *logos*⁴. Cette anthropologie d'Aristote suggère que dès sa naissance, l'homme est dans une relation de « concernement » (Gadamer) avec la *polis*. Une fois conscient de sa solidarité avec la communauté qui l'habite et qu'il habite, il ne peut pas laisser son destin individuel et communautaire s'élaborer en dehors de lui, surtout lorsqu'il se rend compte que ce destin prend la direction qui lui fait vivre « une vie de vingt-quatre heures renouvelables » (Kā Mana). C'est à ce niveau que doit intervenir la notion de contrôle des institutions que le peuple doit exercer.

10. Quant au deuxième fondement de la participation politique, il s'insère dans les théories politiques et sociales contemporaines qui sont majoritairement des paradigmes de la philosophie éthico-sociale qui s'intéresse à la question de la justice, à celle de l'égalité, du genre, de la protection des minorités, de la liberté et de la protection de l'environnement. En outre, non seulement la participation politique est régulée par les différentes lois fondamentales des États, mais elle se fait sur base d'un impératif éthique qui oblige chaque membre de la société à faire triompher la justice, la liberté, la redistribution équitable des ressources, etc. Comprise sous cet angle, la participation politique suppose que le citoyen ait une certaine capacité de critiquer l'ordre politique de manière constructive par rapport à l'idéal d'une vie bonne à laquelle aspire tout homme raisonnable et rationnel.

3 Elie P. NGOMA-BINDA, *La participation politique, Éthique civique et politique pour une culture de la paix, de démocratie et bonne gouvernance*, Kinshasa, Éd. Institut de Formation et d'Études Politiques, 2005, pp. 101-102.

4 ARISTOTE, *Le politique*, Livre I. nn 10-11.

b. Nécessité de la participation politique dans l'espace afrocongolais

12. Les fondements anthropologique et politico-éthique de la participation politique rendent, *de facto*, nécessaire la participation de tout citoyen, en âge de raison, à la gestion de la chose publique à travers les mécanismes classiques : vote, référendum, marche, etc. L'on ne peut pas ne pas s'intéresser à la gestion de la cité dont on est un des « signataires » du contrat social. Surtout lorsque la classe politique ne donne aucun signe manifeste d'être au service de la construction du bonheur commun. Dans l'espace Afrocongolais, cette nécessité de participer à la gestion de la chose publique est portée par un désir ardent de changement radical ; un changement qui tarde à venir ! Ainsi, le peuple devient de plus en plus exigeant et critique. Mais alors, une critique qui se veut acerbe et qui a son creuset dans un manque de confiance en la classe politique en place. Kā Mana exprime cette situation de manque de confiance dans la classe politique sous forme de doute social. Pour lui, l'afrocongolais ordinaire est habité par un doute sur la capacité de la classe politique actuelle à changer profondément et efficacement la situation du peuple. Pour lui, il ne s'agit pas d'un doute sentimental, mais d'un doute radical basé sur une observation solide et argumentée de manière crédible dans une réflexion permanente⁵.

13. En outre, la réalité de la crise de la représentation que nous avons soulignée plus haut, renforce cette nécessité de la participation politique dans l'espace afrocongolais. Une participation incarnée par des nouvelles générations des jeunes artistes, peintres, bloggeurs, et membres des mouvements citoyens, des chauffeurs de taxi-moto, etc. Même si, il faudrait le rappeler, ces catégories précitées sont aussi, quelquefois, objet de manipulation pour des calculs politiques. Toutefois, ces jeunes sont l'expression d'une participation politique engagée. Ils ont compris que la vie dans l'espace afrocongolais est devenue un terme ambigu. Ces jeunes pensent qu'il est temps de mettre sur table les vraies questions sociales afin de réfléchir et de mobiliser les capacités transformatrices qui sont en veilleuse dans chaque afrocongolais. Ils refusent ainsi que l'Afrocongo demeure un océan des paroles et un désert d'idées⁶.

14. Une des convictions qui animent la participation des nouvelles générations est le fait qu'elles prennent de plus en plus conscience du fait que l'espace afrocongolais nous appartient tous. Nous ne devons pas l'abandonner entre les mains d'un groupe d'aventuriers qui a pris en otage tout un peuple. Ces hommes et femmes pensent que seules les valeurs démocratiques de liberté, de justice, de droit et de bonne gouvernance

5 KĀ MANA, « Au cœur des nouveaux mythes d'espérance politique en République Démocratique du Congo », in *Gouvernance et Refondation de l'État en République Démocratique du Congo*, Collection Culture & Mémoires Vivants, Pole Institute, 2013. p. 87.

6 <http://maathot.blogspot.com/2019/01/lespace-afrocongolaismet-il-notre.html>

peuvent constituer les bases d'une société juste. Une société qui donne des raisons d'espérer. Pour la liberté de tous, ces jeunes sont prêts à affronter la prison, le gaz lacrymogène et même l'artillerie. Ils sont ardents dans l'expression de leur ras-le-bol contre un système politique inopérant. Cette jeunesse consciente et engagée, refuse que l'actuel ordre sociopolitique dans l'espace afro congolais lui arrache l'espoir de vivre un lendemain meilleur. L'espérance d'une telle vie la mobilise et fait d'elle actrice et architecte d'une société qui donne des raisons d'espérer.

15. En somme, la question majeure de la démocratie dans l'espace afrocongolais se pose en termes d'optimisation de la participation politique. Ainsi, « plus grande est la participation politique du citoyen, plus grandes sont les chances de transparence, de bonne gestion et de progrès de la nation et du monde »⁷. En outre, la participation politique est l'une des formes majeures de l'expression de la démocratie. Elle est le premier critère d'une démocratie participative⁸ (R. Dahl, 38). Par participation politique, l'on entend l'acte par lequel un citoyen ou un groupe de citoyens assume et tente d'influencer de manière directe ou indirecte, le cours des affaires publiques dans la société⁹, mieux la manière dont il exprime sa souveraineté.

16. Si un des versants de la démocratie participative est la capacité qu'a le peuple de participer aux processus de prise de décision sur des questions qui touchent au vivre-ensemble, l'autre versant est le mécanisme qui permet au peuple de garder une mainmise sur ses représentants : le contrôle. Le premier point s'est focalisé sur le premier versant, tachons à présent de prendre en charge le second point.

II. Le contrôle par le peuple comme enjeu de la souveraineté populaire

16. Le contexte sociopolitique dans l'espace afrocongolais nous oblige non seulement d'être réticents envers une conception simpliste de la démocratie : pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple (Abraham Lincoln) ; mais aussi de (re)penser cette dernière. Parce que la démocratie ne se résume pas en l'"alternance" au sommet de l'État. Il sied donc de se poser la question de savoir ce que signifie "démocratie" dans un contexte où le peuple est dépossédé de son rôle de souverain primaire ? Une telle interrogation nous oblige à revisiter les fondamentaux de la démocratie.

II.1. Urgence d'un retour aux fondements de la démocratie

17. R. Dahl est peut-être l'un des auteurs qui disent mieux au sujet des fondamentaux de la démocratie. Il nous présente les critères qui font qu'une

7 Elie P. NGOMA-BINDA, *op. cit.*, p. 102.

8 Robert DAHL, *De la démocratie*, Ed. Nouveaux Horizons, Paris, 2001. p. 38.

9 NGOMA-BINDA, *op. cit.*, p. 103.

gestion soit qualifiée de démocratique. Pour ce politologue américain, est démocratique toute gestion qui obéit au filtre de cinq critères que sont : (a) la participation réelle du peuple ; (b) l'égalité de vote ; (c) une information assurant une parfaite compréhension des enjeux ; (d) le contrôle de l'ordre du jour et (e) l'inclusion de tous les citoyens majeurs¹⁰. La trame de fond de ces critères est le fait que toutes les décisions qui touchent à la gestion de la communauté doivent non seulement émaner du peuple ; mais aussi et surtout répondre à ses aspirations.

18. Les démocraties modernes sont généralement dites représentatives. Parce qu'il n'est pas aisé que tout le peuple se réunisse de manière régulière pour discuter de sujets qui touchent à la chose publique, ce même peuple se choisit alors des représentants. Ce choix constitue un contrat ou mandat à durée déterminée qui oblige les mandataires, ici représentants du peuple, à rendre compte au souverain primaire. Cependant, pour que ce contrat demeure effectif, il faut que le peuple ait une mainmise sur ses représentants. Or, la réalité montre qu'une fois le cycle électoral passé, le peuple est dépossédé de tout pouvoir, il n'a plus de mainmise sur ceux qu'il délègue.

19. Nous avons souligné au premier point le fait que notre système politique afrocongolais est marqué par la crise de représentation. À celle-ci il faudrait ajouter la tyrannie de la majorité : la voix de la minorité n'est pas prise en considération dans les délibérations en rapport avec la gestion de la chose publique. Devant une telle situation, comme nous l'avons souligné plus haut, la définition étymologique de la démocratie que Lincoln a résumée en « pouvoir du peuple par le peuple et pour le peuple » s'avère utopique et inopérante. Parce que le peuple est dépossédé de tout son pouvoir durant tout le mandat législatif. Et par ricochet, ne contrôle ni ne gère guère la chose publique. Il serait alors honnête et juste de parler de l'*anaxocratie* qui serait alors comprise comme pouvoir du chef par le chef et pour le chef : cette réalité d'un pouvoir, mieux d'un système de gouvernance taillé à la mesure de la couronne est expliqué de manière ostentatoire par des slogans telles que "autorité morale"¹¹, "décision de kingakati" ; des expressions qui ne dégagent guère le flaire une vision démocratique.

10 Robert DAHL, *op. cit.*, pp. 36-38.

11 Dans le vocabulaire politique congolais le concept "autorité morale" est un néologisme que l'on attribue au Président d'un parti politique ou d'un regroupement politique. Il s'agit d'un concept problématique qui nécessite une herméneutique approfondie afin de cerner son sens et sa signification. Du point de vue juridique, la charge sémantique de ce concept est très ambiguë, car échappant aux deux catégories de personnes qui existent en droit : personne physique et personne morale. Du point de vue politique, il insinue que le chef du parti ou du regroupement politique est l'Incarnation de l'idéologie du parti, mieux il est l'idéologie même du parti ou du regroupement. Ainsi toute l'organisation du parti est articulée en fonction de lui. Il définit la ligne de conduite et la manière de procéder du parti soit directement, soit à travers ses caciques. Du moins, le concept d'*autorité morale* décrit la réalité des politiques au Congo-Kinshasa : en lieu et place des idéologies et projets de société, c'est autour des personnalités que sont construits les partis et regroupements politiques. C'est là une autre réalité qui met en crise le décollage démocratique. Nous avons consacré une réflexion (encore à paraître), au sujet de cette notion d'*autorité morale*.

II.2. Contrôle par le peuple comme critère de la démocratie représentative : révocation

20. Au vu des réalités sociopolitiques présentes dans l'espace Afrocongolais, il ne fait l'ombre d'aucun doute que ce dernier est dirigé par un club d'amis qui luttent pour se maintenir au pouvoir par des méthodes qui réduisent la démocratie à une question d'alternance à la tête du pays. Dans un tel contexte, il est aberrant de se contenter d'une définition puérile de la démocratie ; parce que celle-ci fait de l'Afrocongolais à la fois acteur et victime d'une escroquerie politique active et passive. Le fait est que l'espace Afrocongolais est dans une situation où le peuple a confié le pouvoir aux représentants qu'il ne sait plus contrôler à cause de la malice de ces derniers et de sa passivité propre. Il est ainsi nécessaire de mettre un accent particulier sur ce qui nous paraît fondamental dans un système démocratique : le contrôle par le peuple. La situation est telle que le peuple, après les scrutins qui, bien souvent, sont organisés d'après les humeurs de l'*autorité morale*, n'a plus une mainmise ni sur le pouvoir public, ni sur ses mandataires. Par conséquent ceux qui devraient être représentants du peuple rendent compte non pas à ce dernier, mais à leur *autorités morale*. Or, la démocratie n'est réelle que si le peuple contrôle la manière dont la *res publica* est gérée. Et ce contrôle peut se faire en série : les représentants contrôlent l'action du gouvernement et le peuple contrôle l'action de ses représentants.

21. Dans un contexte de crise de représentation et de méfiance envers les institutions publiques, l'avènement d'une culture démocratique dans l'espace Afrocongolais se joue dans la capacité de contrôler et d'exiger les comptes de manière constante et régulière à ceux qui sont censés représenter le peuple. En tant que députés du peuple, ces derniers sont dans l'obligation de rendre compte de la manière dont ils défendent et contribuent à la réalisation de la volonté du vivre-ensemble harmonieux et se battent pour construire le bonheur collectif tel qu'exprimé dans le contrat social. Il est donc question du contrôle, de l'évaluation, et de jugement que le peuple doit opérer sur la gestion de la chose publique, non pas à chaque cycle électoral, mais après chaque session parlementaire, par exemple ! Toutefois, une chose est de souligner l'importance du contrôle par le peuple pour consolider la démocratie Afrocongolaise, une autre est de conceptualiser et opérationnaliser un cadre juridique et politique qui rende possible ce contrôle par le peuple. C'est-à-dire se poser la question de savoir quel cadre politique et juridique peut permettre de sanctionner le député, non pas à chaque cycle électoral, mais à tout moment quand le peuple se rend compte que celui-ci ne défend pas ses intérêts, mais ceux de son parti, ou de son « autorité morale » ?

22. Nous proposons la notion de révocation comme cadre juridique et politique qui permet au peuple de garder une mainmise sur ses représentants. Celle-ci est à saisir comme une procédure de démocratie représentative directe qui permet à l'autorité habilitée et/ou à un nombre déterminé de citoyens de demander à l'électorat de décider par vote si le titulaire d'un mandat électif doit être déchu de son mandat avant son terme¹². Il sied de souligner que pour être considéré comme instrument de démocratie représentative directe, le processus d'interruption légale du mandat d'un représentant élu doit impliquer l'initiative et/ou le vote des électeurs.

23. La révocation est un cadre juridique dans la mesure où elle émane de la volonté du peuple, origine et destinataire du droit, contrairement à l'*impeachment* qui est un processus par lequel des autorités législatives ou judiciaires destituent un haut fonctionnaire sans aucune implication des électeurs¹³. La révocation est également un instrument politique par lequel l'électorat peut exprimer son mécontentement envers un élu spécifique. Si une justification est nécessaire, il peut exister de nombreux motifs valables, comme la corruption, l'incompétence, le manque de moralité, ou le crime¹⁴. Comme cadre juridique et politique par essence, la notion de révocation est l'instance à même de faire venir le règne démocratique dans l'espace Afrocongolais. Elle est un instrument qui fait passer de l'*anaxocratie* à la démocratie. C'est-à-dire passer d'un système où tout l'appareillage politique, judiciaire et administratif travaille pour le maintien des intérêts d'un individu, l'*autorité morale*, à celui qui cherche à accroître le bonheur de tous.

24. Pour y arriver, nous sommes persuadés qu'il y a nécessité de mettre les nouvelles générations congolaises à l'école de l'"indocilité" civique en vue d'un retour aux fondamentaux de la démocratie dont l'enjeu majeur se situe au niveau du contrôle. Un tel projet, nous le situons au niveau d'une éducation à la subversion et à l'invention d'utopies. Cette dernière est comprise d'une part, comme le désir et la détermination d'opter et d'œuvrer pour une nouvelle manière non conformiste de lire et de comprendre le contrat social qui nous fonde comme peuple et comme nation. D'autre part, comme le courage de retourner aux fondamentaux de la démocratie en se débarrassant, sans effusion de sang, d'un ordre socio-politique anaxocrate.

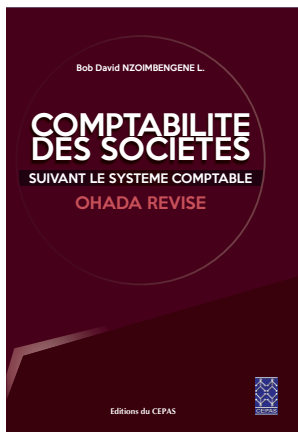
12 Collection IDEA, *Démocratie directe, un aperçu du Manuel d'International IDEA*, Éd. International IDEA, Stockholm, Suède, 2008, pp. 19-21.

13 Collection IDEA, *Démocratie directe, un aperçu du Manuel d'International IDEA*, Éd. International IDEA, Stockholm, Suède, 2008.

14 Collection IDEA, *Démocratie directe, un aperçu du Manuel d'International IDEA*, Éd. International IDEA, Stockholm, Suède, 2008, p. 22.

Conclusion

25. Penser la question de la souveraineté populaire dans l'espace Afrocongolais revient à évaluer la manière dont les fondements de la démocratie participative et représentative s'incarnent dans la manière d'organiser notre vivre-ensemble comme nation. Or, dans l'espace Afrocongolais, la démocratie fait face à une double crise : la crise de confiance du peuple dans les institutions établies, ainsi que celle de la représentation. S'il y a de plus en plus une conscience croissante à la participation politique, – engagement des membres de la société civile et des mouvements citoyens – il reste évident que les Afrocongolais ne savent pas encore comment est-ce qu'ils peuvent garder une mainmise sur leurs représentants qui, une fois élus, se sentent redevables, non pas à leurs bases, mais à leurs *autorités morales*. Devant ce fait, nous avons suggéré la notion de révocation comme cadre juridique et politique permettant au peuple de garder un contrôle sur ses représentants. ■



Aux éditions CEPAS,
**COMPTABILITÉ DES SOCIÉTÉS SUIVANT LE SYSTÈME
COMPTABLE OHADA RÉVISÉ.**

Bob David NZOIMBENGÈNE L.

218 pages.